



GUIDE

PLAN DE MOBILITÉ D'ENTREPRISE



Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement
Service de la mobilité

Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt
Dienststelle für Mobilität

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



Chambre Valaisanne
de Commerce et d'Industrie
Walliser Industrie-
und Handelskammer

TABLE DES MATIÈRES

4-5	Édito
6-7	Contexte
8	Qu'est-ce qu'un plan de mobilité d'entreprise ?
9	Pourquoi mettre en place un plan de mobilité d'entreprise ?
10-11	Réduction des coûts
12	Gestion du stationnement
13	Gestion des ressources humaines
14	Améliorer le bien-être & la santé des employés
15	Agir en faveur de la durabilité & de l'environnement
16-17	Étapes de réalisation d'un plan de mobilité d'entreprise
18-19	Exemples de mesures
20	Une entreprise tournée vers l'avenir
21	Témoignages
22	En un clin d'œil

Le masculin est utilisé dans tout le document à des fins de simplification, il s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.



ÉDITO

Dans un canton alpin comme le Valais, la mobilité est une préoccupation récurrente aussi bien chez les particuliers que dans les entreprises.

Conscient de cette réalité, le Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement a initié une réflexion avec la Chambre Valaisanne de Commerce et d'Industrie. Cette réflexion a débouché sur la création d'une campagne de sensibilisation auprès des entreprises sises sur le territoire cantonal. L'objectif de cette démarche, laquelle intègre le présent document, est d'améliorer la mobilité multimodale en entreprise. Nous n'incitons pas, nous proposons.

En effet, si l'optimisation des infrastructures de mobilité et des moyens de locomotion est notre quotidien, nous avons toutes et tous à gagner en réfléchissant à leurs usages. Temps de parcours des employés pendulaires, déplacements aux rendez-vous professionnels et gestion des places de parc ne sont que quelques exemples de points qui peuvent poser problème au sein d'une entreprise.

L'Etat du Valais s'étant doté d'un concept cantonal de mobilité, nous espérons que la modeste contribution que représente ce guide, sous la forme d'un partage de connaissances, aidera les entreprises à « penser mobilité ». Nous estimons par ailleurs que c'est une tâche importante de l'Etat de créer des ponts entre l'administration et le monde économique.

M. Franz Ruppen

Conseiller d'Etat
Chef du Département de la mobilité,
du territoire et de l'environnement

Fruit d'une collaboration publique-privée, ce guide à destination des PME et des acteurs publics a été imaginé comme étant le premier coup de pouce dont ont besoin les dirigeants et les décideurs pour se lancer dans une réflexion sur la mobilité au sein de leur entreprise. Il s'inscrit dans une démarche de fond qu'a initié la Chambre Valaisanne de Commerce et d'Industrie depuis quelques années : façonner le Valais de demain.

Sujet transversal, au cœur de la transition énergétique et de l'ère numérique, la mobilité est sur toutes les lèvres : entreprises privées, institutions publiques, politiques publiques. Elle est aussi un facteur important de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

La pandémie de Covid-19 a également joué un rôle de détonateur et a accéléré des tendances encore balbutiantes, le télétravail en tête. Pour un canton alpin comme le nôtre, le sujet est encore plus complexe et le futur du Valais passera obligatoirement par une réflexion profonde sur la mobilité. Ce guide est une première étape.

Bonne lecture !

Dr. Jean-Albert Ferrez

Président de la Chambre Valaisanne
de Commerce et d'Industrie

CONTEXTE

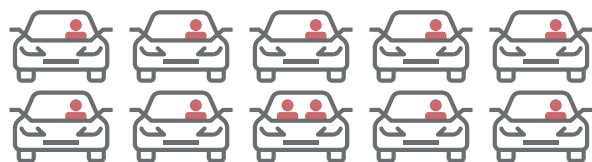
Ce guide est destiné aux entreprises souhaitant mettre en place un plan de mobilité pour leurs employés. **Mais qu'est-ce qu'un plan de mobilité et pourquoi le mettre en place ?**

Un plan de mobilité permet de gérer la mobilité globale de l'entreprise avec l'objectif d'y apporter des solutions et améliorations mais également de possiblement réduire les coûts de l'entreprise dans ce domaine. Même si ce sont les loisirs qui représentent le plus gros besoin en déplacement, la part de trajets liés au travail reste considérable¹.

En effet, un emploi génère de nombreux déplacements :



Ainsi, ce sont autant de véhicules qui convergent ou rayonnent massivement vers et depuis les zones d'emplois (centre-ville, zones artisanales, industrielles et commerciales), tous les jours, **avec des pics aux heures de pointe du matin et du soir.**



Par ailleurs, selon le microrecensement de 2017, le taux de remplissage d'un véhicule individuel motorisé pour les déplacements professionnels est de l'ordre de 1.1 (**soit 10 véhicules pour déplacer 11 personnes**)².

Tous ces déplacements en véhicules motorisés ne sont pas sans conséquence et engendrent des problèmes aussi bien pour les entreprises et leurs collaborateurs, que pour la collectivité toute entière :

- Saturation de l'infrastructure routière à certains moments de la journée
- Production de nuisances : bruit, pollution atmosphérique, etc.
- Grande consommation d'espace, pour le stationnement voiture notamment
- Fatigue et stress (causés par des déplacements en voiture et les encombrements routiers)
- Perte de temps dans les ralentissements ou les bouchons et donc perte de productivité
- Risque d'accidents
- Dépendance aux énergies non renouvelables

Un plan de mobilité d'entreprise est dès lors un ensemble de mesures visant à réduire ces nuisances, à améliorer la santé et le bien-être des employés et à tendre vers une mobilité durable.

Il peut concerner:

- une entreprise (plan de mobilité d'entreprise ; PME)
- un groupement d'entreprises (plan de mobilité de zone)
- une administration (plan de mobilité d'administration ; PMA)

¹ Office fédéral de la statistique (2018).
Mobilité et transports.
Rapport statistique 2018.

² Office fédéral de la statistique.
Office fédéral du développement territorial. (2017).
Microrecensement mobilité et transports (MRMT).

QU'EST-CE QU'UN PLAN DE MOBILITÉ D'ENTREPRISE ?

Une solution

Un plan de mobilité est un outil permettant **d'apporter des solutions aux problématiques relatives à la mobilité et aux déplacements des employés d'une entreprise, d'améliorer la gestion du temps et de l'espace et d'optimiser les ressources de l'entreprise.**



Une démarche

Il s'agit à la fois :

- d'inscrire le plan de mobilité dans un **processus dynamique et participatif** afin de cerner les demandes et besoins de l'employeur et des employés ;
- de pouvoir **adapter le plan de mobilité en fonction de l'évolution de l'entreprise** et des habitudes de déplacement.

Des actions

Le plan de mobilité une fois développé :

- propose des mesures permettant d'optimiser les ressources de l'entreprise (places de stationnement, véhicules professionnels, etc.) ;
- encourage les collaborateurs à modifier ou optimiser leurs habitudes de déplacement et, par conséquent, peut contribuer à améliorer leur bien-être et leur productivité ;
- contribue au bien-être de la société (réduction de nuisances, optimisation de l'utilisation des infrastructures routières, bien-vivre ensemble, etc.).

POURQUOI METTRE EN PLACE UN PLAN DE MOBILITÉ D'ENTREPRISE ?



Réduction des coûts : l'entreprise souhaite réduire le budget alloué à l'entretien des espaces de stationnement, aux déplacements professionnels ou encore aux frais liés aux véhicules de service.



Gestion du stationnement : l'entreprise optimise l'usage des places de parc qu'elle met à disposition.



Gestion des ressources humaines : l'entreprise favorise l'équité entre les collaborateurs en traitant tous les modes de déplacement de manière égale.



Santé et bien-être : l'entreprise est attentive au bien-être de ses employés et participe à celui de la société.



Durabilité : l'entreprise s'engage pour le développement durable et sensibilise ses collaborateurs, ce qui contribue à améliorer l'image de l'entreprise.



RÉDUCTION DES COÛTS

L'entreprise met souvent à disposition de ses employés des places de stationnement gratuites ou à un tarif préférentiel qui peut différer grandement du coût réel supporté par l'entreprise.

A cela peuvent s'ajouter les frais liés aux indemnités des déplacements en voiture privée ou à l'entretien des véhicules de service.

La mise en place d'un plan de mobilité peut permettre d'effectuer des économies sur certains coûts illustrés ci-dessous.

Les coûts liés au transport individuel motorisé



- » Terrain
- » Construction
- » Location
- » Entretien
- » Surveillance



- » Frais liés aux voitures de service
- » Entretien et maintenance
- » Indemnités liées aux déplacements en voiture privée

COÛTS ESTIMATIFS DES PLACES DE PARC³

	Construction (coûts hors acquisition du foncier)	Entretien et exploitation (par année)
En surface	CHF 5'000-15'000.-/place	CHF 100-200.-/place
En structure	CHF 25'000-30'000.-/place	CHF 300-400.-/place
En souterrain	CHF 50'000-60'000.-/place	CHF 700-800.-/place



En général, 29% des employés habitent sur le même territoire communal que leur entreprise⁴, soit un potentiel pour les modes alternatifs à la voiture.

La longueur moyenne du trajet pour se rendre au travail en 2016 est de 15km⁵.

Bien que le territoire du Canton du Valais est assimilé à un canton alpin de par sa topographie, 73% de la population habitent la plaine du Rhône⁶.

En Valais, durant l'année 2020, plus de 10 millions de km ont été parcourus en bus et plus de 7 millions de km ont été réalisés en train.

Afin de faciliter l'accessibilité à la zone ou au quartier de l'entreprise, il est possible de se tourner vers les entreprises voisines afin de créer des synergies et de mutualiser les besoins, notamment en termes de stationnement, en mettant en place un plan mobilité de zone.

Un abonnement demi-tarif coûte CHF 185.- la première année, CHF 166.- les années suivantes, et un abonnement général coûte CHF 3860.- par année⁷ alors qu'une voiture coûte en moyenne CHF 10'495.- par année⁸.

³ Citec Ingénieurs Conseils SA, Sierre.

⁴ Site de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Pendularité.

⁵ Office fédéral de la statistique (OFS) (2018). Mobilité et transports. Rapport statistique 2018.

⁶ Chancellerie d'Etat (2017). Forces et faiblesses du canton.

⁷ Site des Chemins de fer fédéraux (CFF). Abonnements et billets.

⁸ Site du Touring Club Suisse (TCS). Combien me coûte ma voiture ?



GESTION DU STATIONNEMENT



La mise à disposition de places de parc et le coût de celles-ci sont des facteurs déterminants dans le choix du mode de transport de l'employé. Si une place de stationnement est assurée, le collaborateur sera fortement enclin à se déplacer en voiture individuelle, quel que soit le niveau de desserte en transports publics du lieu concerné.

L'entreprise peut cependant faire face à un manque de places de stationnement ou d'espace. Elle peut vouloir valoriser l'espace autour de son entreprise autrement qu'avec un parking. Elle peut encore vouloir répartir l'espace entre différents modes de transport.

Procéder à une répartition des places de stationnement selon des critères équitables peut être une solution.

1 place de parc y compris voies d'accès
= 20-25m²/place⁹.

1 voiture est stationnée 90-95% du temps¹⁰.



⁹ Citec Ingénieurs Conseils SA, Sierre.

¹⁰ Citec Ingénieurs Conseils SA, Sierre.



GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Un plan de mobilité est une opportunité pour amener de l'**équité** au sein de l'entreprise en considérant tous les modes de déplacement et donc tous les employés sur un pied d'égalité.

En effet, si des places de parc sont mises à disposition gratuitement ou à prix avantageux, cela revient à subventionner le transport individuel motorisé. Pour favoriser une égalité de traitement, il conviendrait de subventionner ou de contribuer aux frais des déplacements pendulaires effectués avec d'autres modes de déplacement.



Ce type de mesures permet de proposer une offre commune à tous les employés, sans distinction ou traitement particulier.



AMÉLIORER LE BIEN-ÊTRE & LA SANTÉ DES EMPLOYÉS

La qualité de vie et le bien-être des employés peuvent être améliorés en leur proposant des alternatives simples à adopter.

Les employés peuvent en effet être soumis à du stress quotidien lié aux embouteillages, aux retards, aux horaires, etc. Bénéficier d'horaires flexibles permet d'éviter l'heure de pointe; opter pour les transports publics offre du temps aux collaborateurs qu'ils peuvent valoriser; se déplacer à vélo ou à pied contribue à améliorer leur forme physique.

En offrant des conditions favorables à la réalisation de ces différentes formes de mobilité, l'entreprise contribue au confort des employés qui peut également être bénéfique pour l'entreprise.



L'OMS recommande de pratiquer une activité physique de 20 à 40 min par jour pour les adultes de 18 à 64 ans¹¹ afin de garder une bonne santé du cœur, du corps et de l'esprit. Si un trajet le permet, il vaut donc mieux privilégier un déplacement à pied ou à vélo !

¹¹ Site de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). (2020). Activité physique.



AGIR EN FAVEUR DE LA DURABILITÉ & DE L'ENVIRONNEMENT

Face aux défis et enjeux environnementaux, il est nécessaire d'agir dans une optique de durabilité. Cela passe également par la mobilité, responsable du tiers de la consommation d'énergie.

Un plan de mobilité d'entreprise permet de mettre en avant des solutions pour une consommation réduite d'énergie et pour favoriser les énergies renouvelables.

De plus en plus d'entreprises montrent un intérêt à intégrer des pratiques en faveur de l'environnement et à diffuser des valeurs qui s'inscrivent dans les objectifs du développement durable.



Les effets des émissions de gaz à effet de serre et de la pollution ont un impact direct sur la santé de la population.

Les nuisances sonores représentent également un problème et la réduction de celles-ci contribue à améliorer la qualité de vie et à préserver l'environnement.



Les valaisans ont émis 5,5 millions de tonnes de CO₂ en 2019, soit 16,2 tonnes par habitant¹². L'énergie, avec des combustibles et des carburants pour la mobilité, est le secteur qui rejette le plus de gaz à effet de serre.

¹² Conseil d'Etat. (2021). Plan Climat Valais. Bilan des émissions de gaz à effet de serre.

ÉTAPES DE RÉALISATION D'UN PLAN DE MOBILITÉ D'ENTREPRISE

COMMUNICATION

En amont de la réalisation d'un plan de mobilité d'entreprise, il est nécessaire :

1. D'obtenir le soutien de la Direction
2. De réunir un comité de pilotage qui s'occupera de la coordination, de la mise en œuvre ainsi que du suivi du plan de mobilité
3. De fixer des objectifs ainsi que les moyens (budget, ressources, etc.) de mise en œuvre

ÉTAT DES LIEUX

Effectuer un diagnostic (desserte du site, mobilité actuelle des employés), identifier les contraintes et poser des objectifs de mobilité en fonction des ressources à disposition.

ENQUÊTES

A l'aide d'un questionnaire par exemple, cerner les besoins et attentes de l'employeur et des employés ainsi que les pratiques actuelles de mobilité. C'est l'occasion de donner la parole aux employés et de co-construire avec eux les mesures du plan de mobilité.

DÉFINITION DES OBJECTIFS ET SÉLECTION DES MESURES

Sur la base des informations récoltées lors des deux étapes précédentes, définir les objectifs de mobilité puis identifier et choisir les mesures concrètes et cohérentes qui pourraient être mises en place au sein de l'entreprise et répondre aux objectifs visés.

VALIDATION DES MESURES

Évaluer l'applicabilité des mesures et obtenir la validation de la Direction.

MISE EN ŒUVRE DES MESURES ET COMMUNICATION

Déployer les mesures validées tout en communiquant sur les démarches entreprises et les ressources allouées.

ÉVALUATION, SUIVI ET MISE À JOUR

Observer les résultats, adapter le plan de mobilité au fil du temps et le réajuster en fonction de l'évolution de l'entreprise et des facteurs externes.

Vers qui l'entreprise peut se tourner pour obtenir un soutien dans la mise en place d'un plan de mobilité d'entreprise?

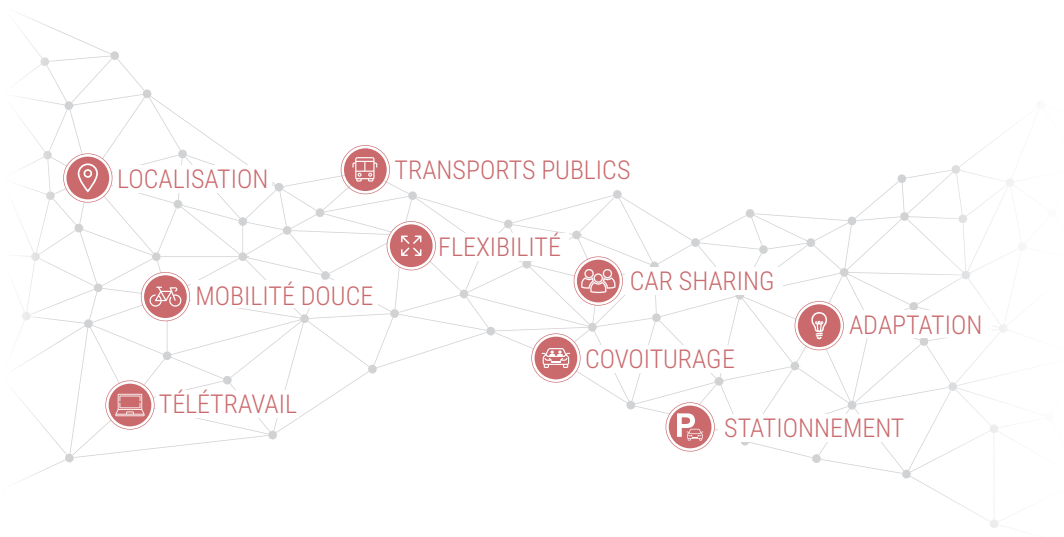
- Des bureaux d'études ou de conseils en mobilité.
- Les entreprises présentes dans la même zone. Les efforts peuvent en effet être mutualisés et coordonnés.
- La commune ou le Canton dans le cadre de propositions d'améliorations sur domaine public par exemple.



Certaines communes proposent un programme de subventions dans le domaine de l'énergie qui inclut la mobilité durable. Par exemple, la Ville de Monthey propose :

- 50% sur la première année d'abonnement Mobility
- 5% sur le prix d'achat d'un véhicule électrique (max. CHF 2'000.-)
- 20% sur le prix d'achat d'un vélo électrique dans un commerce de la ville (max. CHF 400.-)
- 20% des coûts du plan de mobilité d'entreprise (max. CHF 1500.-)
- Des cartes journalières CFF

EXEMPLES DE MESURES



ORGANISATION DU TRAVAIL

- Flexibiliser les horaires de travail
- Offrir la possibilité de télétravailler
- Décentraliser les lieux de travail (ex: espace de co-working)
- Développer des services sur place (salle de sport, crèches, etc.)

INFORMATION ET SENSIBILISATION

Afficher sur le site internet les possibilités d'accès au site de l'entreprise en transports publics, vélo et voiture

- Communiquer aux employés l'offre disponible en transports publics (arrêts, horaires, etc.)
- Participer à des événements qui promeuvent la mobilité douce (ex : Bike to work)

TRANSPORTS PUBLICS

- Subventionner l'achat d'abonnements de transports publics
- Mettre en place un nouvel arrêt / une nouvelle ligne de transports publics à proximité de l'entreprise
- Adapter l'horaire de la ligne de transports publics
- Financer les subventions allouées à l'achat d'abonnements de transports publics par les recettes générées par les taxes de parking

MOBILITÉ DOUCE

- Aménager, augmenter ou sécuriser le stationnement vélo
- Equiper les locaux de l'entreprise avec des vestiaires, casiers, douches
- Mettre en place une flotte de vélos (électriques) pour les déplacements professionnels
- Subventionner l'achat d'un vélo
- Mettre en place une journée thématique «vélo» pour informer sur le matériel, l'utilisation du vélo, etc.
- Organiser des sorties d'entreprise à vélo

COVOITURAGE

- Mettre en place ou s'équiper d'une plateforme permettant de faciliter la mise en relation des covoitureurs
- Donner un accès privilégié aux covoitureurs à des places de stationnement

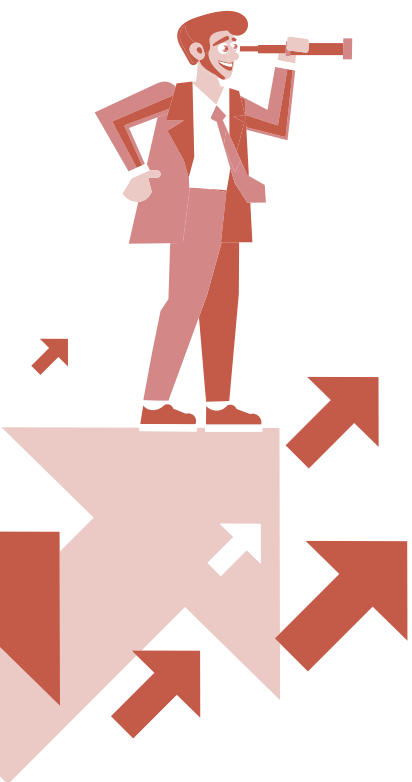
CAR SHARING

- Mettre en place une flotte de véhicules de service
- Mettre à disposition des abonnements Mobility pour les déplacements professionnels

STATIONNEMENT

- Limiter les places de stationnement voitures et mettre en place des critères d'attribution équitables afin de répartir les places de parc disponibles
- Prévoir des équivalences pour les personnes ne disposant pas de places de stationnement voitures
- Rendre le stationnement voitures payant
- Améliorer la répartition des espaces de stationnement afin de favoriser tous les modes de transports

UNE ENTREPRISE TOURNÉE VERS L'AVENIR



Un plan de mobilité permet de placer l'entreprise :

- dans un processus dynamique et innovant;
- de mettre en place une stratégie en prévision des risques et opportunités à venir;
- de s'adapter à l'évolution des habitudes de mobilité et d'intégrer des pratiques en faveur de l'environnement.

En d'autres termes, face aux enjeux environnementaux et sociétaux du 21^e siècle, un plan de mobilité permet d'aller de l'avant et d'évoluer avec le temps. Il est également l'occasion d'inclure les demandes et besoins des employés à travers un processus participatif, ce qui contribue à améliorer la qualité de l'entreprise et à pérenniser les bonnes pratiques.

Les effets d'un plan de mobilité d'entreprise agissent à court, à moyen et à long terme, sur l'entreprise, sur les collaborateurs et sur l'environnement.

TÉMOIGNAGES

loyco

« Nous avons mis en place un plan de mobilité au sein de notre organisation en 2020. Nous avons souhaité privilégier les déplacements professionnels et privés de nos collaborateurs en transports publics, à pied et à vélo. Ce plan va certainement encore évoluer et nous sommes volontiers à votre disposition si vous souhaitez échanger sur notre expérience. »

« La Ville de Sion a mis en place depuis deux ans deux mesures pour les déplacements de ses pendulaires : l'abonnement BusinessBike qui donne un accès illimité aux vélos Publibike dans toute la Suisse pour 30 CHF/an ; l'abonnement bus sédunois annuel avec un tarif préférentiel. Ces deux mesures ont été définies suite aux résultats d'un questionnaire qui a permis d'évaluer les habitudes et les besoins de nos collaborateurs. »

★ | SION

SWORD

TECHNOLOGIES

« Lorsque l'on parle d'utilisateurs informatiques, la première étape est bien souvent d'équiper les collaborateurs avec des ordinateurs portables ou des tablettes. Ensuite, la mise en place des places de travail flexibles est naturelle en équipant chaque bureau de station d'accueil et de charge avec un ou deux écrans que chacun peut utiliser à sa meilleure convenance sans forcément avoir d'attribution des places. Les horaires sont variables selon les rôles des personnes et le télétravail ou le home working est autorisé sans limitation compte tenu que le système d'information est totalement disponible en ligne depuis n'importe où. Le travail d'équipe est organisé par les équipes via Teams ou dans des espaces de collaboration dans les différents locaux du groupe. »

EN UN CLIN D'OEIL



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement
Service de la mobilité

Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt
Dienststelle für Mobilität

Service de la mobilité

Rue des Creusets 5
1950 Sion

027 606 34 00
SDM@admin.vs.ch



Chambre Valaisanne
de Commerce et d'Industrie
Walliser Industrie-
und Handelskammer



AGENDA 2030*